

COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

8 rue de la Scierie - Nods

25580 LES PREMIERS SAPINS

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 5 juin 2023 à 20 h 00 Salle du Conseil des Premiers Sapins

L'an 2023, le 5 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 31 mai 2023 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal des Premiers Sapins.

Etaient présents : BERNARD Pierre-François, BEY Tiffany, CACHOD Chrystelle, CACHOD Didier, CHANEZ Marie-Madeleine, CHANUDET Jean-Marie, COINTET Alexandre, COULOT Pierre, DEBRUILLE Catherine, DEFONTAINE Thierry, DELACHAUX Alice, FAIVRE Amandine, GIRARD Annick, GIRARDET Didier, HERMANN Florence, MARCEL Patrick, MOUROT Christian, ODIN Jean-Luc, PARIS Mélanie, SIRON Alexandra, VIPREY Nicolas

Etaient absents excusés : GUYOT Anaïs, NICOD Isabelle

Ordre du jour :

- Choix suite à la consultation de promoteurs-constructeurs pour le programme immobilier de la Grande Rue à Nods
- Choix de l'AMO concernant les voies douces
- Choix de l'AMO concernant l'aménagement de la cour de l'école à Nods
- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Demande d'achat d'un terrain communal (parcelle 128 B 107)
- Division de la parcelle 480 ZC 77
- Déclassement de l'ancienne école d'Athose
- Augmentation du temps de travail d'un agent d'entretien
- Régularisation de la clôture du Compte Epargne Forestière
- Adaptation d'un loyer
- Mise à jour du tableau des indemnités des élus
- Informations diverses

Madame Florence HERMANN est nommée secrétaire de séance pour ce Conseil Municipal.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 mai 2023

Le compte rendu du conseil municipal du 2 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

2/ Choix suite à la consultation de promoteurs-constructeurs pour le programme immobilier de la Grande Rue à Nods

Monsieur le Maire explique au Conseil que suite à l'acquisition par l'EPF de la maison Liechti et la décision du conseil municipal d'effectuer un concours de lotisseurs, un appel à manifestation a été lancé avec comme date de clôture de réception des dossiers le 5 mai 2023 à 16 h 00. 3 offres ont été reçues. Le COPIL réuni le 15 mai 2023 a étudié et a validé les réponses des 3 candidatures :

<i>Ordre de Dépôt</i>	<i>Détail du groupement</i>
1	Morteau Constructions Bole Architecture
2	Imm'Optimal Archi+Tech
3	Neolia Cabinet d'Architecture Philippe DONZE

Ces 3 lauréats ont jusqu'au 15 septembre 2023 pour remettre leur projet. La commune les rencontrera sur place le 22 juin 2023, afin de leur expliquer en détail les intentions du projet et de les aider dans leur offre.

Par ailleurs, concernant les futures transactions, l'EPF peut rétrocéder le bien directement au lotisseur à la demande de la commune mais uniquement au prix de revient.

Si la commune envisage de céder le bien à une valeur supérieure, il faut que l'EPF le lui cède au préalable.

Monsieur le Maire demande au Conseil de :

- valider les conclusions du COPIL ;
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

3/ Choix de l'AMO concernant les voies douces

Madame Alice DELACHAUX explique que suite à la volonté du conseil municipal de relier l'ensemble des villages par des voies douces, afin de favoriser les déplacements entre les villages, un appel d'offre a été lancé pour une AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage). Il s'agira de faire une étude sur les parcours et les coûts estimatifs, pour ensuite lancer les appels d'offre pour la réalisation des travaux et suivre les chantiers. 3 bureaux d'étude ont répondu à l'appel d'offre à savoir :

Ordre de Dépôt	Nom ou Raison Sociale du Candidat
1	BL Evolution
2	BFC AMO
3	DCI Environnement

La commission d'appel d'offre (CAO) s'est réunie le 9 mai 2023 pour analyser les offres suite à un travail préalable de classement de la CCPHD. Le résultat des offres est le suivant (une des offres n'était pas valide car tous les documents n'avaient pas été transmis) :

Nom ou raison sociale du candidat	Note Valeur Technique	Note Prix pondéré	Note Finale	Classement
BL Evolution	47/60	20,5/40	67,5/100	2
DCI Environnement	54/60	40/40	94/100	1

Monsieur le Maire demande au Conseil de :

- valider les conclusions de la CAO et de retenir la Société DCI Environnement ;
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

4/ Choix de l'AMO concernant l'aménagement de la cour de l'école à Nods

Monsieur Thierry DEFONTAINE explique au Conseil que l'aménagement de la cour de l'école répond à la fois à des objectifs d'ambiance scolaire que d'adaptation à la transition et au réchauffement. Deux offres d'accompagnement ont été reçues de la part de BEJ et de la CCPHD.

Le coût des prestations est le suivant :

- BEJ : 8 675 € HT
- CCPHD : 4 000 € HT

Ces deux offres ne sont pas totalement comparables car l'offre d'accompagnement de la CCPHD ne comporte pas le suivi des travaux qui sont prévus à l'été 2024. Monsieur le Maire propose de retenir de la CCPHD, en y ajoutant un supplément pour suivre le DGD. Il propose que Monsieur

Pierre COULOT s'occupe du suivi des travaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil de :

- valider l'offre de la CCPHD ;
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

5/ Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les dispositions de l'article 22, I, alinéa 4, du code des marchés publics, fixent le nombre des membres composant la commission d'appel d'offres (CAO) d'une commune de moins de 3 500 habitants. La CAO doit donc comporter 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le Maire de la commune nouvelle « Les Premiers Sapins » ou son représentant est Président de droit de la CAO.

Lors du Conseil Municipal du 23 mai 2020, il a été désigné les membres titulaires et suppléants pour la CAO. Il convient de nommer un nouveau suppléant pour pallier au départ de Monsieur Patrick MOUROT. Monsieur Pierre COULOT fait acte de candidature.

Monsieur le Maire demande au Conseil de :

- valider la candidature de Monsieur Pierre COULOT comme suppléant de la CAO ;
- proclamer les conseillers municipaux suivants, élus membres de la CAO ;

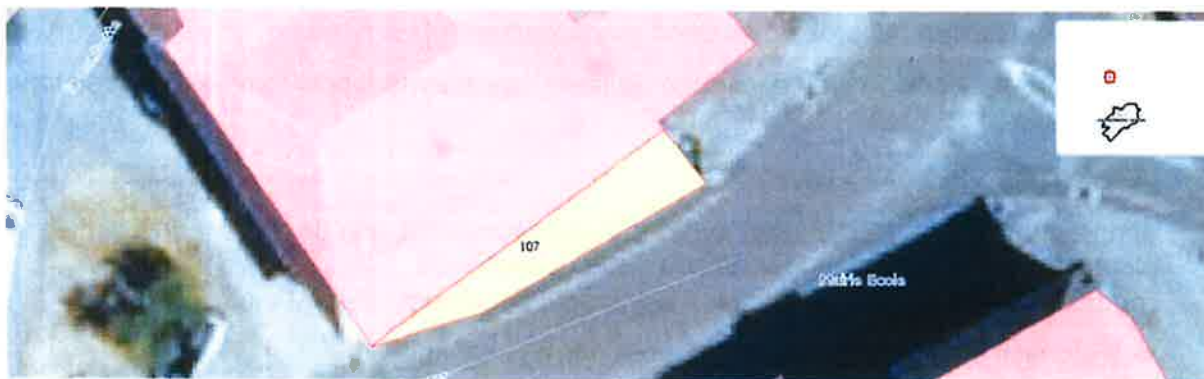
Membres titulaires :	Membres suppléants :
Alexandre COINTET	Didier CACHOD
Thierry DEFONTAINE	Pierre COULOT
Isabelle NICOD	Alice DELACHAUX

- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

6/ Demande d'achat d'un terrain communal (parcelle n° 128 B 107)

Monsieur Thierry DEFONTAINE expose au Conseil qu'un courrier de Monsieur et Madame LAGIER Delliott est arrivé en Mairie, sollicitant la commune pour faire l'acquisition du terrain situé devant leur habitation du 10 route des Grands Champs à Chasnans (parcelle n° 128 B 107) d'une superficie de 42 m² (cf. plan ci-dessous). Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.



Monsieur le Maire demande au Conseil de :

- valider la vente de la parcelle n° 128 B 107 à Monsieur et Madame LAGIER Delliott au tarif de 6 €/m² ;
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

7/ Déclassement de l'ancienne école d'Athose

Monsieur Thierry DEFONTAINE explique au Conseil qu'afin que le propriétaire actuel puisse vendre

l'ancienne école d'Athose située sur la parcelle n° 028 AB 13 d'une superficie de 1 420 m², il est nécessaire de procéder au déclassement du bien.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- déclasser l'ancienne école d'Athose ;
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier

↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

8/ Augmentation du temps de travail d'un agent d'entretien

Madame Valérie VECLAIN explique au Conseil que le contrat de 4 heures par semaine de Madame Laura VIEILLE arrive à échéance au 15 juillet 2023. La commune ne souhaite pas renouveler ce contrat, mais plutôt augmenter celui de Madame Elisabeth MAINIER qui passerait de 14 heures par semaine à 18 heures par semaine.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- augmenter le temps de travail à 18 heures par semaine de Madame Elisabeth MAINIER à compter du 16 juillet 2023 ;
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier

↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

9/ Régularisation de la clôture du Compte Epargne Forestière

Madame Valérie VECLAIN explique au Conseil que la clôture du Compte Epargne Forestière a permis de percevoir la somme de 6 827.66 € le 22/07/2022 (5 500 € de dépôt et 1 327.66 € d'intérêts capitalisés) qui ont été encaissés sur le budget principal. La Trésorerie nous demande de régulariser les comptes en créditant cette somme sur le budget forêt en rapport avec l'achat des parcelles à la famille MAREY.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- valider la DM2 du Budget Principal ;
- valider la DM1 du Budget Forêt
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier

↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

10/ Adaptation d'un loyer

Madame Alice DELACHAUX explique au Conseil que Madame Gislaine DORKELD, locataire du 1 b rue de la Roche à Hautepierre-le-Châtelet, a envoyé un courriel le 4 mai dernier et a rencontré le 11 mai 2023 Madame Alice DELACHAUX et Monsieur Nicolas VIPREY, afin d'obtenir une réduction, suite aux différents problèmes dans son appartement.

Après discussion, il est décidé de réaliser une visite de l'appartement pour faire le point des travaux à réaliser.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- donner aux membres du bureau toute l'attitude nécessaire, afin de réaliser une remise supplémentaire si cela est fondé suite à la visite du logement ;
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier

↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

11/ Mise à jour du tableau des indemnités des élus

Monsieur le Maire explique au Conseil que suite au bilan annuel après un an de fonctionnement du nouveau bureau et des changements de disponibilité, il est proposé une modification des indemnités pour certains conseillers. Cela représente un surcoût mensuel de 139,26 € soit 1 671.12 € annuel. Après débat, Monsieur le Maire propose une augmentation de l'enveloppe des indemnités des élus, selon la répartition suivante :

Tableau des indemnités des élus

Nom-Prénom	Fonction	Au 01/01/2023	Au 05/06/2023
		% de l'indice brut terminal de la fonction publique	% de l'indice brut terminal de la fonction publique
BERNARD Pierre-Francois	Maire	31.00%	31.00%
DEFONTAINE Thierry	1 ^{er} Adjoint	19.80%	19.80%
GIRARD Annick	2 ^{ème} Adjointe	16.50%	16.50%
COINETET Alexandre	3 ^{ème} Adjoint	16.50%	16.50%
DELACHAUX Alice	4 ^{ème} Adjointe	8.50%	10.50%
COULOT Pierre	5 ^{ème} Adjoint	8.50%	10.50%
CHANEZ Marie-Madeleine	Référente village Vanclans	5.20%	5.20%
PARIS Mélanie	Référente forêt	4.00%	4.00%

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- valider l'augmentation de l'enveloppe des indemnités des élus comme présenté ci-dessus ;
 - l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier
- ↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à la majorité (2 abstentions)

12/ Vente du lot n° 4 du Lotissement Les Perrières

Monsieur Alexandre COINETET explique au Conseil qu'il est proposé de vendre le lot n° 4 du lotissement Les Perrières à un tarif amoindri, comme cela a déjà été proposé lors du conseil du 7 mars 2022 en raison de la longueur du chemin d'accès. Le prix du chemin passera à 25 € TTC le m² au lieu de 75 € TTC le m², ce qui correspond à un montant total de 58 075 €. La proposition jointe de l'acquéreur est à 58 000 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- valider la vente du lot n° 4 du Lotissement Les Perrières d'une superficie de 841 m² au tarif de 58 000 € TTC, à Monsieur Fabian ETIENNE et Madame Clara GEHANT ;
 - l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier
- ↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

13/ Questions diverses

- Tonte des cimetières : manque d'anticipation pour la fête des mères.
- Fête des mères : remerciements aux organisateurs, très bon retour des participantes.
- Point forêt :
 - Parcelle de 1 500 m² à vendre à Athose (B0089) : pas de préemption ;
 - Formation COFOR et Communauté de Communes jeudi 8 juin à Nods sur les prises de décisions du conseil municipal (partie en salle et visite forêt communale) ;
 - Vente résineuse le 20 juin à Champagnole (parcelle 12 à Rantechaux 382 m³ et parcelle 99 à Chasnans 137 m³) ;
 - Prochaine commission forêt ouverte à tout le conseil : 20 juin à 18 h avec visite de terrain ;
 - L'ONF va faire une offre de prestation pour les plantations du Plan de Relance suite à l'appel d'offres infructueux.

La séance est levée à 22 h 05.

La secrétaire de séance,
Florence HERMANN



Le Maire,
Pierre-François BERNARD



